

[*Amplifier le mouvement. Service civique. Salaires, statuts, protection sociale. Personnels précaires. Temps de travail des fonctionnaires.*]

[**Amplifions la mobilisation pour gagner !*]

Depuis des semaines la mobilisation prend de l'ampleur dans l'éducation : grèves reconductibles, actions (blocages, écoles mortes etc.), manifestations... Les personnels de l'éducation n'en peuvent plus du mépris dans lequel ils et elles sont tenu-e-s depuis des années. La suite [ICI](#).



[**Service civique : dès que l'on vous donne des ordres, c'est un contrat de travail !*]

SUD éducation appelle les personnels à s'opposer au recrutement de services civiques comme de « volontaires » du Service national universel, et à soutenir les « volontaires » en lutte pour faire reconnaître la réalité de leur travail en demandant la requalification en CDI. La suite [ICI](#).



[**Salaires, statuts, protection sociale : face aux attaques, nos solidarités, nos revendications pour la justice sociale !*]

Pendant que les riches sont de plus en plus riches

- Nos salaires baissent
- Notre statut est démantelé
- Nos métiers sont précarisés
- Notre retraite est attaquée
- L'assurance-chômage est menacée
- La sécurité sociale est attaquée

Face aux attaques, nos solidarités, nos revendications pour la justice sociale !

La suite [ICI](#).



[**Le lycée Blanquer : le lycée de tous les possibles pour les lycéen-ne-s ?*]

Un tract-désintox de la fédération SUD éducation à lire et diffuser [ICI](#).



[**Personnels précaires : tout travail mérite salaire... en temps et en heure !*]

Un personnel sur quatre de l'Éducation Nationale est un-e contractuel-le.

La précarité, c'est aussi un salaire de misère et l'inégalité avec les titulaires : non-versement de l'indemnité de résidence, gestion hasardeuse des arrêts maladies et des indemnités journalières, retard sur l'aide au transport et sur le paiement des heures supplémentaires, retard lors de la délivrance de l'attestation employeur qui diffère d'autant le versement des allocations de retour à l'emploi... Dans de nombreuses académies, c'est seulement 80% du salaire qui est versé le premier mois du contrat.

Pire encore : depuis des années, les AESH subissent des retards de paiement, sans être prévenu-e-s, parfois pour des périodes courant jusqu'à plusieurs mois.

Alors que les rémunérations sont scandaleusement basses, il faut aussi quémander son salaire auprès d'une administration complètement opaque et souvent difficilement joignable.

Ces retards de paiements se font sur des salaires de misère, pour la plupart en-dessous du seuil de pauvreté. L'État, premier pourvoyeur d'emploi précaire, est aussi mauvais payeur. Il est pourtant passible d'une condamnation au conseil de Prud'hommes ou au tribunal administratif.

En cas de retard de paie, tout-e salarié-e est en droit d'obtenir une compensation financière. N'hésitez pas à l'exiger collectivement. SUD éducation peut vous accompagner dans cette démarche.

Face à cette situation intolérable, SUD éducation appelle tous les personnels titulaires et non-titulaires de l'Éducation nationale à se mobiliser.



[**Offensive du gouvernement sur le temps de travail des fonctionnaires*]

SUD éducation a pris connaissance dans la presse de la publication prochaine d'un rapport sur le temps de travail dans la fonction publique.

Au-delà des considérations générales de ce rapport qui reprend des clichés éculés sur le temps de travail soi-disant "faible" dans la fonction publique, ce rapport concerne directement les CPE et les fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche

le rapport préconise que les 4 heures sur 35 hebdomadaires que les CPE organisent par eux et elles-mêmes soient intégrées au reste de l'emploi du temps CPE ;

les agent-e-s techniques, administratifs et de maintenance (BIATSS, ADJAENES notamment...) ne sont pas libres de leurs dates de congés. Pour cette raison, ils et elles bénéficient de deux journées de congés supplémentaires dits "de fractionnement". Le rapport préconise de les supprimer !

Ce rapport, commandé par le gouvernement, constitue une attaque directe contre les personnels et leur statut. Qui plus est, ces mesures ont pour but les économies par les suppressions de postes.

SUD éducation dénonce cette manœuvre dans le contexte où le gouvernement s'apprête à présenter au parlement le projet de loi de démantèlement de la fonction publique 2022.

SUD éducation revendique :

la baisse globale du temps de travail des personnels, avec une semaine de travail de 32 heures et des augmentations de salaires.

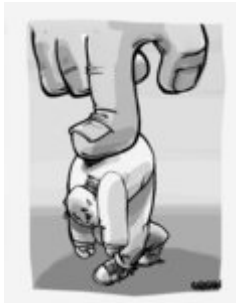
des créations de postes à hauteur des besoins pour le service public d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche.



Toutes les infos sur le site de la fédé Sud éducation :

<https://www.sudeducation.org/>





**NI INDIVIDUALISATION
NI LOCALISATION
NI SÉLECTION**

**Pour un lycée
égalitaire**

**Sud
Solidaires**

